

RENLEASE® QZ 5111

Version 3.0 Date de révision: 26.06.2025 Numéro de la FDS: 400001008255 Date de dernière parution: 13.04.2023
Date de la première version publiée: 08.12.2017

Date d'impression 27.06.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : RENLEASE® QZ 5111
Identifiant Unique De Formulation (UFI) : A02A-E0TQ-M00R-P2GS

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Utilisation dans les liants et agents de libération

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe) BV
Adresse : Grijpenlaan 18
3300 Tienen
Belgique
Téléphone : +41 61 299 20 41
Téléfax : +41 61 299 20 40
Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : Global_Product_EHS_AdMat@huntsman.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:
ANGERS: 02 41 48 21 21
BORDEAUX: 05 56 96 40 80
LILLE: 0 825 812 822
LYON: 04 72 11 69 11
MARSEILLE 04 91 75 25 25
NANCY: 03 83 32 36 36
PARIS: 01 40 05 48 48
RENNES: 02 99 59 22 22
STRASBOURG: 03 88 37 37 37
TOULOUSE: 05 61 77 74 47
EUROPE: +32 35 75 1234
France ORFILA: +33(0)145425959
ASIA: +65 6336-6011
China: +86 20 39377888
+86 532 83889090
India: + 91 22 42 87 5333
Australia: 1800 786 152
New Zealand: 0800 767 437
USA: +1 800-424-9300

RENLEASE® QZ 5111

Version 3.0 Date de révision: 26.06.2025 Numéro de la FDS: 400001008255 Date de dernière parution: 13.04.2023
Date de la première version publiée: 08.12.2017

Date d'impression 27.06.2025

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 2	H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système nerveux central	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Danger par aspiration, Catégorie 1	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
Intervention:
P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P331 NE PAS faire vomir.
P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.
P391 Recueillir le produit répandu.

RENLEASE® QZ 5111

Version 3.0 Date de révision: 26.06.2025 Numéro de la FDS: 400001008255 Date de dernière parution: 13.04.2023
Date de la première version publiée: 08.12.2017

Date d'impression 27.06.2025

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Naphta léger (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition
méthylcyclohexane
n-octane
hexane (teneur en n-hexane < 5 % (203-777-6))

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Naphta léger (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition	64742-49-0 265-151-9 649-328-00-1 01-2119475133-43	Flam. Liq. 2; H225 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411	>= 70 - < 90
méthylcyclohexane	108-87-2 203-624-3 601-018-00-7 01-2119556887-18	Flam. Liq. 2; H225 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le	>= 2,5 - < 10

RENLEASE® QZ 5111

Version 3.0 Date de révision: 26.06.2025 Numéro de la FDS: 400001008255 Date de dernière parution: 13.04.2023
Date de la première version publiée: 08.12.2017

Date d'impression 27.06.2025

n-octane	111-65-9 203-892-1 601-009-00-8 01-2119463939-19	milieu aquatique): 1 Flam. Liq. 2; H225 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	>= 2,5 - < 10
cyclohexane	110-82-7 203-806-2 601-017-00-1 01-2119463273-41	Flam. Liq. 2; H225 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	>= 2,5 - < 10
hexane (teneur en n-hexane < 5 % (203-777-6))	107-83-5 203-523-4 601-007-00-7 01-2120768140-61	Flam. Liq. 2; H225 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411	>= 2,5 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

RENLEASE® QZ 5111

Version 3.0 Date de révision: 26.06.2025 Numéro de la FDS: 400001008255 Date de dernière parution: 13.04.2023
Date de la première version publiée: 08.12.2017

Date d'impression 27.06.2025

traitant.
Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître seulement plusieurs heures plus tard.
Traiter de façon symptomatique.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés
Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.
Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
- En cas d'inhalation : Consulter un médecin après toute exposition importante.
En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Enlever les lentilles de contact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne PAS faire vomir.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool

RENLEASE® QZ 5111

Version 3.0 Date de révision: 26.06.2025 Numéro de la FDS: 400001008255 Date de dernière parution: 13.04.2023
Date de la première version publiée: 08.12.2017

Date d'impression 27.06.2025

Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Soyez prudent lorsque vous utilisez un jet d'eau à haut débit car cela peut disperser et propager l'incendie

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées.
Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.
Éloigner toute source d'ignition.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.
Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer

RENLEASE® QZ 5111

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.04.2023
3.0	26.06.2025	400001008255	Date de la première version publiée: 08.12.2017

Date d'impression 27.06.2025

les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

Précautions pour le stockage en commun : Pour les matériaux incompatibles, veuillez vous référer à la section 10 de cette FDS.

Température de stockage : 2 - 40 °C

RENLEASE® QZ 5111

Version 3.0 Date de révision: 26.06.2025 Numéro de la FDS: 400001008255 Date de dernière parution: 13.04.2023
Date de la première version publiée: 08.12.2017

Date d'impression 27.06.2025

recommandée

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Stable dans des conditions normales.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
méthylcyclohexane	108-87-2	VME	400 ppm 1 600 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites admises (circulaires)				
n-octane	111-65-9	VME	300 ppm 1 450 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites admises (circulaires)				
cyclohexane	110-82-7	TWA	200 ppm 700 mg/m3	2006/15/EC
Information supplémentaire: Indicatif				
		VME	200 ppm 700 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes				
		VLCT (VLE)	375 ppm 1 300 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites admises (circulaires)				
hexane (teneur en n-hexane < 5 % (203-777-6))	107-83-5	VME (Vapeur)	1 000 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites admises (circulaires)				
		VLCT (VLE) (Vapeur)	1 500 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites admises (circulaires)				
		VME	500 ppm 1 800 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites admises (circulaires)				

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
méthylcyclohexane	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	64,3 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	1354,6 mg/m3

RENLEASE® QZ 5111

Version 3.0 Date de révision: 26.06.2025 Numéro de la FDS: 400001008255 Date de dernière parution: 13.04.2023
Date de la première version publiée: 08.12.2017

Date d'impression 27.06.2025

	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	1,7 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	16 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	1016 mg/m ³
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,8 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,4 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
méthylcyclohexane	Eau douce	1,34 µg/l
	Eau de mer	0,134 µg/l
	Eau douce - intermittent	13,4 µg/l
	Sédiment d'eau douce	0,036 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,003 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	273 µg/l
	Sol	0,01 mg/kg poids sec (p.s.)

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel : caoutchouc butyle
Délai de rupture : > 8 h

Matériel : Caoutchouc nitrile
Délai de rupture : 10 - 480 min

Matériel : Alcool éthylvinyle laminé (EVAL)
Délai de rupture : > 8 h

Remarques : Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).
Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive.

Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la

RENLEASE® QZ 5111

Version 3.0 Date de révision: 26.06.2025 Numéro de la FDS: 400001008255 Date de dernière parution: 13.04.2023
Date de la première version publiée: 08.12.2017

Date d'impression 27.06.2025

concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.
L'équipement doit être conforme à l'EN 14387

Filtre de type : Type protégeant des vapeurs organiques (A)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Émulsion

Couleur : incolore

Odeur : de solvant

Seuil olfactif : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Point de fusion/point de congélation : Donnée non disponible

Point d'ébullition : 84 °C

Inflammabilité : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : 0,6 %(V)

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : 7,7 %(V)

Point d'éclair : -8,99 °C
Méthode: Creuset fermé Pinsky-Martens

Température d'auto-inflammation : 250 °C

Température de décomposition : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

RENLEASE® QZ 5111

Version 3.0 Date de révision: 26.06.2025 Numéro de la FDS: 400001008255 Date de dernière parution: 13.04.2023
Date de la première version publiée: 08.12.2017

Date d'impression 27.06.2025

pH : La substance / Le mélange est non soluble (à l'eau)

Viscosité
Viscosité, dynamique : env. 30 mPa,s
Méthode: ISO 3219

Viscosité, cinématique : 7 - 20 mm²/s (40 °C)

Temps d'écoulement : 26 s
Section transversale: 4 mm
Méthode: DIN 53211

Solubilité(s)
Hydrosolubilité : pratiquement insoluble (20 °C)

Solubilité dans d'autres solvants : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Pression de vapeur : env. 290 hPa (50 °C)

Densité : env. 0,71 g/cm³ (20 °C)
Méthode: DIN 53217

Densité relative : env. 0,71 (20 °C)

Densité de vapeur relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Caractéristiques de la particule : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

9.2 Autres informations

Miscibilité avec l'eau : non miscible

Poids moléculaire : Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

RENLEASE® QZ 5111

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.04.2023
3.0	26.06.2025	400001008255	Date de la première version publiée: 08.12.2017

Date d'impression 27.06.2025

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

Naphta léger (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5 000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 7 630 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

méthylcyclohexane:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Lapin): 4 000 - 4 500 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 26,3 mg/l
Durée d'exposition: 1 h
Atmosphère de test: vapeur
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2 000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

n-octane:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5 000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

RENLEASE® QZ 5111

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.04.2023
3.0	26.06.2025	400001008255	Date de la première version publiée: 08.12.2017

Date d'impression 27.06.2025

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 24,88 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: OCDE ligne directrice 403
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

cyclohexane:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 5 500 - 6 000 mg/kg

DL50 (Rat): 12 705 mg/kg
Méthode: Pas d'information disponible.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 19 070 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: OCDE ligne directrice 403
BPL: oui
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Composants:

Naphta léger (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Irritation de la peau

méthylcyclohexane:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritation de la peau

n-octane:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Irritation de la peau

cyclohexane:

Résultat : Irritation de la peau

hexane (teneur en n-hexane < 5 % (203-777-6)):

Espèce : Humain

RENLEASE® QZ 5111

Version 3.0 Date de révision: 26.06.2025 Numéro de la FDS: 400001008255 Date de dernière parution: 13.04.2023
Date de la première version publiée: 08.12.2017

Date d'impression 27.06.2025

Evaluation : Irritant pour la peau.
Résultat : Irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

Naphta léger (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Pas d'irritation des yeux

méthylcyclohexane:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Pas d'irritation des yeux

n-octane:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

N'est pas classé en raison du manque de données.

Sensibilisation respiratoire

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

Naphta léger (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition:

Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

méthylcyclohexane:

Voies d'exposition : Peau
Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

n-octane:

Type de Test : Test de Maximalisation
Voies d'exposition : Dermale
Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

RENLEASE® QZ 5111

Version 3.0 Date de révision: 26.06.2025 Numéro de la FDS: 400001008255 Date de dernière parution: 13.04.2023
Date de la première version publiée: 08.12.2017

Date d'impression 27.06.2025

hexane (teneur en n-hexane < 5 % (203-777-6)):

Type de Test : Test de Maximalisation
Espèce : Cochon d'Inde
Evaluation : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
Remarques : L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Mutagenicité sur les cellules germinales

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

Naphta léger (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames
Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau
Voie d'application: Inhalation
Résultat: négatif

Type de Test: Test du micronucleus in vivo
Espèce: Rat
Voie d'application: Injection intrapéritonéale
Résultat: négatif

méthylcyclohexane:

Génotoxicité in vitro : Concentration: 8 - 100 µg/L
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif

Concentration: 61.3 - 980 µg/L
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

n-octane:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

RENLEASE® QZ 5111

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.04.2023
3.0	26.06.2025	400001008255	Date de la première version publiée: 08.12.2017

Date d'impression 27.06.2025

Système d'essais: Cellules lymphoblastoïdes humaines
Concentration: 5% v/v
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Système d'essais: Hépatocytes de rat
Concentration: 2.5, 5, 10µg/ml
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif

Type de Test: Test de Ames
Système d'essais: Salmonella typhimurium and E. coli
Concentration: 250µg/ml
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: Pas d'information disponible.
Résultat: négatif

hexane (teneur en n-hexane < 5 % (203-777-6)):

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Cancérogénicité

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

Naphta léger (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition:

Espèce : Souris, mâle
Voie d'application : Dermale
Résultat : négatif

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

Naphta léger (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations
Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: >= 20 000 mg/m³
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: >= 20 000 mg/m³
Méthode: OCDE ligne directrice 416
Résultat: Aucun effet sur la fertilité et le développement

RENLEASE® QZ 5111

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.04.2023
3.0	26.06.2025	400001008255	Date de la première version publiée: 08.12.2017

Date d'impression 27.06.2025

précoce de l'embryon n'a été observé.

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 23 900 mg/m³
Térogénicité: NOAEL: 23 900 mg/m³
Résultat: Aucune réaction secondaire.

méthylcyclohexane:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 250 milligramme par kilogramme
Méthode: OCDE ligne directrice 422
Résultat: négatif

Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Inhalation
Dose: 2020 mg/m³
Méthode: OCDE ligne directrice 416
Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Lapin
Voie d'application: Inhalation
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 28 100 mg/m³
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: Aucune incidence térogène.

Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 1 720 mg/m³
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: Aucune incidence térogène.

n-octane:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations
Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Dose: 0,900,3000,9000 parties par million
Durée d'un traitement unique: 6 h
Fréquence du traitement: 5 jours / semaine
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 31 680 mg/m³
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 10 560 mg/m³
Méthode: OCDE ligne directrice 416
Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Lapin
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Dose: 0, 500, 2000, 7000 ppm
Durée d'un traitement unique: 12 d
Toxicité maternelle générale: NOAEC: > 7 000 ppm
Toxicité pour le développement: NOAEC: > 7 000 ppm
Méthode: OCDE ligne directrice 414

RENLEASE® QZ 5111

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.04.2023
3.0	26.06.2025	400001008255	Date de la première version publiée: 08.12.2017

Date d'impression 27.06.2025

Résultat: Aucune incidence tératogène.

Type de Test: Développement embryo-fœtal

Espèce: Rat

Voie d'application: Inhalation (vapeur)

Dose: 0, 900, 3000, 9000 ppm

Durée d'un traitement unique: 9 d

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 10 560 mg/m³

Toxicité pour le développement: NOAEL: 31 680 mg/m³

Méthode: OCDE ligne directrice 414

Résultat: Aucune incidence tératogène.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Composants:

Naphta léger (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition:

Voies d'exposition	:	Inhalation (vapeur)
Organes cibles	:	Effets narcotiques
Evaluation	:	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

méthylcyclohexane:

Voies d'exposition	:	Inhalation
Organes cibles	:	Voies respiratoires
Evaluation	:	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

n-octane:

Voies d'exposition	:	Inhalation (vapeur)
Organes cibles	:	Système nerveux central
Evaluation	:	La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 3 avec effets narcotiques.

cyclohexane:

Voies d'exposition	:	Inhalation
Organes cibles	:	Système nerveux central
Evaluation	:	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

hexane (teneur en n-hexane < 5 % (203-777-6)):

Voies d'exposition	:	Ingestion
Organes cibles	:	Cerveau
Evaluation	:	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Voies d'exposition	:	Inhalation
Organes cibles	:	Cerveau
Evaluation	:	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé en raison du manque de données.

RENLEASE® QZ 5111

Version 3.0 Date de révision: 26.06.2025 Numéro de la FDS: 400001008255 Date de dernière parution: 13.04.2023
Date de la première version publiée: 08.12.2017

Date d'impression 27.06.2025

Toxicité à dose répétée

Composants:

Naphta léger (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition:

Espèce : Rat
NOEL : < 500 mg/kg bw/d
Voie d'application : Oral(e)
Méthode : Pas d'information disponible.

Espèce : Rat
NOEL : > 2000 mg/kg bw/d
Voie d'application : Dermale
Méthode : Pas d'information disponible.

méthylcyclohexane:

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 100 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 28 d
Dose : 100, 300, 1000 mg/kg bw/day
Méthode : OCDE ligne directrice 407

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 250 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 28 d
Dose : 62.5, 250, 1000 mg/kg bw/da
Méthode : OCDE ligne directrice 422

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOEC : 250 mg/m³
Voie d'application : Ingestion
Atmosphère de test : vapeur
Durée d'exposition : 8 640 h
Nombre d'expositions : 7 d
Méthode : Toxicité subaiguë

n-octane:

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 24,3 mg/l
Voie d'application : Inhalation (vapeur)
Atmosphère de test : vapeur
Durée d'exposition : 13 weeks
Nombre d'expositions : 6h/d, 5d/wk
Dose : 668, 2220 and 6646ppm
Groupe de contrôle : oui
Méthode : OCDE ligne directrice 413
Remarques : L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce : Rat, mâle
NOAEL : 8,4 mg/l

RENLEASE® QZ 5111

Version 3.0 Date de révision: 26.06.2025 Numéro de la FDS: 400001008255 Date de dernière parution: 13.04.2023
Date de la première version publiée: 08.12.2017

Date d'impression 27.06.2025

Voie d'application : Inhalation (vapeur)
Atmosphère de test : vapeur
Durée d'exposition : 13 weeks
Nombre d'expositions : 6h/d. 5d/wk
Dose : 1.9, 3.1, 8.4mg/L
Groupe de contrôle : oui
Méthode : OCDE ligne directrice 413
Remarques : L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce : Rat, mâle
NOAEL : > 14 mg/l
Voie d'application : Inhalation (vapeur)
Atmosphère de test : vapeur
Durée d'exposition : 3 days
Nombre d'expositions : 8hr/d
Dose : 0, 1.4, 4.2, 14g/m³
Groupe de contrôle : oui
Méthode : Pas d'information disponible.

Toxicité par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Composants:

Naphta léger (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

méthylcyclohexane:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

n-octane:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

cyclohexane:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

hexane (teneur en n-hexane < 5 % (203-777-6)):

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RENLEASE® QZ 5111

Version 3.0 Date de révision: 26.06.2025 Numéro de la FDS: 400001008255 Date de dernière parution: 13.04.2023
Date de la première version publiée: 08.12.2017

Date d'impression 27.06.2025

Expérience de l'exposition humaine

Donnée non disponible

Toxicologie, Métabolisme, Distribution

Donnée non disponible

Effets neurologiques

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Les symptômes de surexposition peuvent être maux de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements.
Des concentrations à un niveau très supérieur à la VME peuvent donner des effets narcotiques.
Les solvants risquent de dessécher la peau.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Naphta léger (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition:

Toxicité pour les poissons : LL50 : 10 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 4,5 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): 3,7 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOELR (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): 0,5 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOELR: 2,6 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Type de Test: Essai en semi-statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

RENLEASE® QZ 5111

Version 3.0 Date de révision: 26.06.2025 Numéro de la FDS: 400001008255 Date de dernière parution: 13.04.2023
Date de la première version publiée: 08.12.2017

Date d'impression 27.06.2025

méthylcyclohexane:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)): 2,07 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en semi-statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,326 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en semi-statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): 0,134 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,0221 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
- Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1
- Toxicité pour les microorganismes : NOEC (boue activée): 2,755 mg/l
Durée d'exposition: 14 d
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
- Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

n-octane:

- Toxicité pour les poissons : LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2,587 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: QSAR
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,3 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: Autres lignes directrices
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): 2,084 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: QSAR

RENLEASE® QZ 5111

Version 3.0 Date de révision: 26.06.2025 Numéro de la FDS: 400001008255 Date de dernière parution: 13.04.2023
Date de la première version publiée: 08.12.2017

Date d'impression 27.06.2025

- NOELR (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)):
0,466 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: QSAR
- Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1
- Toxicité pour les microorganismes : EL50 (Tetrahymena pyriformis (tétrahymène pyriforme)):
10,86 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: QSAR
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : 0,579 mg/l
Durée d'exposition: 28 d
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Méthode: QSAR
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOELR: 1 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
- NOEC: 0,17 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
- Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1
- cyclohexane:**
- Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 4,53 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en dynamique
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- CL50 : 93 - 117 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- CL0 : 32 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Pas d'information disponible.
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,9 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- CE50 : 3,78 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

RENLEASE® QZ 5111

Version 3.0 Date de révision: 26.06.2025 Numéro de la FDS: 400001008255 Date de dernière parution: 13.04.2023
Date de la première version publiée: 08.12.2017

Date d'impression 27.06.2025

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CL50 : > 500 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 4,425 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui
NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,925 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Toxicité pour les microorganismes : CL50 : 24 mg/l
Durée d'exposition: 15 h

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

hexane (teneur en n-hexane < 5 % (203-777-6)):

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 3,649 mg/l
Point final: Immobilisation
Durée d'exposition: 48 h
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: Méthode de calcul
BPL: non

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Algues vertes): 4,321 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Méthode de calcul
BPL: non

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Naphta léger (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition:

Biodégradabilité : Résultat: Intrinsèquement biodégradable.

méthylcyclohexane:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Inoculum: boue activée
Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 0 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE ligne directrice 301D

RENLEASE® QZ 5111

Version 3.0 Date de révision: 26.06.2025 Numéro de la FDS: 400001008255 Date de dernière parution: 13.04.2023
Date de la première version publiée: 08.12.2017

Date d'impression 27.06.2025

Photodégradation : Type de Test: Air
Constante de vitesse: < .00001
Dégradation (photolyse directe): 50 %

n-octane:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 70 %
Durée d'exposition: 10 d

cyclohexane:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: < 60 %
Durée d'exposition: 28 d

hexane (teneur en n-hexane < 5 % (203-777-6)):

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Inoculum: Boue activée, adaptée
Concentration: 100 mg/l
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 93 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C
BPL: oui

Demande Biochimique en Oxygène (DBO) : 105 - 121 mg/g
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C
BPL: oui

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

méthylcyclohexane:

Bioaccumulation : Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)
Durée d'exposition: 56 d
Facteur de bioconcentration (FBC): 95 - 321
Méthode: Essai en dynamique

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3,88

n-octane:

Bioaccumulation : Espèce: autre
Durée d'exposition: 105 min
Température: 15 °C
Facteur de bioconcentration (FBC): 198,7

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 5,15

cyclohexane:

RENLEASE® QZ 5111

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.04.2023
3.0	26.06.2025	400001008255	Date de la première version publiée: 08.12.2017

Date d'impression 27.06.2025

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 89

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3,44

hexane (teneur en n-hexane < 5 % (203-777-6)):

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3,214 (25 °C)
pH: 7
Méthode: Méthode de calcul
BPL: non

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

Naphta léger (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: > 60,7 - < 229,2, log Koc: > 1,783 - < 2,36
Méthode: Méthode de calcul

méthylcyclohexane:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 233,9

n-octane:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 436,8, log Koc: 2,64
Méthode: Méthode de calcul

cyclohexane:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 160

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

RENLEASE® QZ 5111

Version 3.0 Date de révision: 26.06.2025 Numéro de la FDS: 400001008255 Date de dernière parution: 13.04.2023
Date de la première version publiée: 08.12.2017

Date d'impression 27.06.2025

0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Composants:

Naphta léger (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition:

Evaluation : La substance n'est pas persistante, mobile et toxique (PMT).
La substance n'est pas très persistante et très mobile (vPvM).

méthylcyclohexane:

Evaluation : La substance n'est pas persistante, mobile et toxique (PMT).
La substance n'est pas très persistante et très mobile (vPvM).

n-octane:

Evaluation : La substance n'est pas persistante, mobile et toxique (PMT).
La substance n'est pas très persistante et très mobile (vPvM).

cyclohexane:

Evaluation : La substance n'est pas persistante, mobile et toxique (PMT).
La substance n'est pas très persistante et très mobile (vPvM).

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.
Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

RENLEASE® QZ 5111

Version 3.0 Date de révision: 26.06.2025 Numéro de la FDS: 400001008255 Date de dernière parution: 13.04.2023
Date de la première version publiée: 08.12.2017

Date d'impression 27.06.2025

ADN : UN 1993
ADR : UN 1993
RID : UN 1993
IMDG : UN 1993
IATA : UN 1993

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.
(NAPHTA, HYDROTREATED LIGHT AND HEXANE,
MIXTURE OF ISOMERS (MAX. 5% N-HEXANE))
ADR : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.
(NAPHTA, HYDROTREATED LIGHT AND HEXANE,
MIXTURE OF ISOMERS (MAX. 5% N-HEXANE))
RID : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.
(NAPHTA, HYDROTREATED LIGHT AND HEXANE,
MIXTURE OF ISOMERS (MAX. 5% N-HEXANE))
IMDG : FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.
(NAPHTA, HYDROTREATED LIGHT AND HEXANE,
MIXTURE OF ISOMERS (MAX. 5% N-HEXANE))
IATA : Flammable liquid, n.o.s.
(NAPHTA, HYDROTREATED LIGHT AND HEXANE,
MIXTURE OF ISOMERS (MAX. 5% N-HEXANE))

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
ADN	: 3	
ADR	: 3	
RID	: 3	
IMDG	: 3	
IATA	: 3	

14.4 Groupe d'emballage

ADN
Groupe d'emballage : II
Code de classification : F1
Numéro d'identification du danger : 33
Étiquettes : 3
ADR
Groupe d'emballage : II
Code de classification : F1
Numéro d'identification du danger : 33
Étiquettes : 3
Code de restriction en : (D/E)

RENLEASE® QZ 5111

Version 3.0 Date de révision: 26.06.2025 Numéro de la FDS: 400001008255 Date de dernière parution: 13.04.2023
Date de la première version publiée: 08.12.2017

Date d'impression 27.06.2025

tunnels

RID

Groupe d'emballage : II
Code de classification : F1
Numéro d'identification du danger : 33
Étiquettes : 3

IMDG

Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 3
EmS Code : F-E, S-E

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 364
Instruction d' emballage (LQ) : Y341
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : Flammable Liquids

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 353
Instruction d' emballage (LQ) : Y341
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : Flammable Liquids

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement : oui

ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

RID

Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG

Polluant marin : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RENLEASE® QZ 5111

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.04.2023
3.0	26.06.2025	400001008255	Date de la première version publiée: 08.12.2017

Date d'impression 27.06.2025

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable
- REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes.
- REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:
Numéro sur la liste 3
- Numéro sur la liste 57: cyclohexane
- Numéro sur la liste 75: Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

E1

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

E2 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

34 Produits dérivés du pétrole et carburants de substitution: a) essences et naphtes; b) kérosènes (carburants d'aviation compris); c) gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris); d) fiouls lourds; e) carburants de substitution utilisés aux mêmes fins et présentant des propriétés similaires en termes d'inflammabilité et de dangers environnementaux que les produits visés aux points a) à d).

P5c

RENLEASE® QZ 5111

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.04.2023
3.0	26.06.2025	400001008255	Date de la première version publiée: 08.12.2017

Date d'impression 27.06.2025

Maladies Professionnelles : 84, 36
(R-461-3, France)

Installations classées pour la : 4331, 4511, 4510, 4734
protection de l'environnement
(Code de l'environnement
R511-9)

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H225	: Liquide et vapeurs très inflammables.
H304	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H336	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Acute	: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Asp. Tox.	: Danger par aspiration
Flam. Liq.	: Liquides inflammables
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2006/15/EC	: Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle
FR VLE	: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
2006/15/EC / TWA	: Valeurs limites - huit heures
FR VLE / VME	: Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE)	: Valeurs limites d'exposition à court terme

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Procédure de classification:

RENLEASE® QZ 5111

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.04.2023
3.0	26.06.2025	400001008255	Date de la première version publiée: 08.12.2017

Date d'impression 27.06.2025

Flam. Liq. 2	H225	Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Skin Irrit. 2	H315	Méthode de calcul
STOT SE 3	H336	Méthode de calcul
Asp. Tox. 1	H304	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2	H411	Méthode de calcul

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.